

MAIRIE DE PROMPSAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 4 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean François SECONDE, Maire.

Date de convocation : 29 août 2018

Présents : Mmes DEVERNOIX Michelle, PASQUIER Séverine, Mrs VAZEILLE Pascal, MOREL Patrick, MARTIN Roland, CLIQUE Michel

Excusée : Mme LEMORE Catherine,

Absents : Mmes CHAPUT Céline, THOUMINE Christine, Mr FONTANIVE René Jean

Secrétaire de séance : Mme DEVERNOIX Michèle

Ordre du jour : ● - Proposition d'achat de terrain par TDF ● Affaires scolaires ● Salle polyvalente : Aménagement - entretien des locaux ● Préparation programme Voirie 2019 ● Garantie emprunts Auvergne Habitat ● Dématérialisation marchés publics ● Adhésion de la com com à un syndicat mixte ● Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un don de 1 000 €uros a été fait à la commune. Le conseil municipal remercie chaleureusement le généreux donateur.

Proposition d'achat de terrain par T.D.F.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du courrier de T.D.F., qui souhaite pérenniser ses sites pour une meilleure gestion, et propose de faire l'acquisition du terrain communal mis à sa disposition par bail signé le 4 février 1997 sur lequel sont implantés un pylône et des installations radioélectriques.

Pascal VAZEILLE fait remarquer que le risque est que T.D.F. n'aura plus aucun compte à rendre à la commune sur ses activités.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition d'achat du terrain cadastré section C n° 1022, d'une superficie de 124 m², pour la somme de 8 000 €uros (huit mille). Il autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous documents relatifs à cette affaire.

Affaires scolaires

Monsieur le Maire fait un point sur la rentrée scolaire et dresse un compte rendu de la réunion du conseil d'école qui s'est tenu fin juin.

Les enfants vont fréquenter la piscine de St Georges de Mons. Les élus souhaitent connaître le coût pour la communauté de communes.

Il informe le conseil que Mr ALLARY, directeur de l'école, a demandé à intervenir à la fin de la réunion pour exposer certains points.

Pour information : une nouvelle imprimante couleur va être achetée

Renouvellement de la mise à disposition de personnel -

Le conseil municipal après délibération émet un avis favorable à la mise à disposition de la communauté de communes d'un agent communal pour intervenir sur le temps péri-scolaire, la surveillance cantine, l'accueil de loisirs et les TAP.

La commune adressera à la communauté de communes un état récapitulatif des heures effectuées par année scolaire pour la régularisation (remboursement/paiement) des sommes dues.

Salle polyvalente - entretien des locaux

Monsieur le Maire fait part au conseil des soucis qu'il a rencontrés cet été concernant la propreté des locaux à l'occasion de certaines locations à des particuliers.

Les personnes en charge de l'état des lieux doivent être très rigoureuses sur le nettoyage des locaux et des matériels mis à disposition.

Des produits pour l'entretien seront remis à chaque loueur et un chèque de caution de 200 €uros sera demandé.

Si les locaux ne sont pas rendus propres, ce chèque sera encaissé afin de financer l'intervention d'une entreprise de nettoyage.

Une réflexion sur l'entretien régulier doit être menée lorsque les enfants de l'école fréquenteront régulièrement cette salle pour leurs activités de motricité (demander devis)

Les associations vont reprendre leurs activités et les consignes vont leur être rappelées.

La salle, de par sa taille, n'étant pas adaptée aux réunions des associations d'autres solutions sont à étudier - (un bilan de l'activité du point lecture doit être fait et la fermeture envisagée, ce qui pourrait libérer une salle de réunions....)

L'achat de mobilier pour entreposer du matériel dans la salle polyvalente est prévu ;

Roland MARTIN a dû quitter la séance

Préparation programme Voirie 2019

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il conviendrait de prévoir dès à présent les travaux de voirie à programmer pour 2019.

Après délibération, le conseil dresse les priorités suivantes :

① Rue du Pré Lacos

② Impasse des Chenebières

③ Impasse de la Source

Chemin des Larrons - prévoir fossé + reverdos

Chemins des Aigaux et Anne-Catherine Chaurand - suite aux orages

La rue du Tronçon sera à prévoir dès que les travaux liés au permis d'aménager auront été réalisés.

Adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte pour l'aménagement du Parc de l'Aize ZAC 2

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe a notamment supprimé la clause de compétence générale des départements et confié aux régions la compétence en matière de développement économique.

C'est en vertu de ces dispositions, effectives le 1^{er} janvier 2017 que le Préfet du Puy-de-Dôme a signé un arrêté autorisant le retrait du département du Syndicat Mixte du Parc de l'Aize (SYMPA) lequel a en charge la création et la gestion du Parc de l'Aize (ZAC 1 et ZAC 2).

Depuis plusieurs mois, la Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge » est en négociation avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dans l'objectif de créer un nouveau syndicat mixte pour porter l'aménagement de la ZAC 2 du parc de l'Aize, la Communauté de communes seule n'ayant pas la capacité financière nécessaire pour porter un projet d'une telle envergure.

Par délibération en date du 15 juin 2018, le Conseil Régional a approuvé le principe de la création d'un syndicat mixte pour l'aménagement du Parc de l'Aize (ZAC 2).

Le Conseil municipal, après délibération approuve l'adhésion de la Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » à un syndicat mixte pour l'aménagement du Parc de l'Aize (ZAC2).

Allongement de la dette CDC - Demande de réitération de garantie

Auvergne Habitat a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente, initialement garanti par la commune de PROMPSAT.

Le conseil municipal, après délibération réitère sa garantie pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée, selon les conditions définies à l'article 2 et référencé à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées »

Concernant la ligne du prêt réaménagé à taux révisable indexé sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement. A titre indicatif, le taux du livret A au 29/06/2018 est de 0,75%.

Dématérialisation des marchés publics - proposition du SMADC

Monsieur le Maire expose au conseil qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, tout marché public de plus de 25 000 €uros sera entièrement dématérialisé.

Le conseil municipal après délibération émet un avis favorable au projet de plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics proposé par le SMADC.

Questions diverses

⇒ **Chaudière école** : Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du rapport établi par l'Aduhme sur le chauffage central à l'école, qui préconise le remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à bois granulés. A titre indicatif, un devis pour le remplacement de la chaudière fioul doit être demandé.

⇒ Le logement situé au-dessus de l'école est toujours vacant

⇒ **Site Internet** : Le site internet de la commune, grâce à l'important travail réalisé par Michel CLIQUE, est désormais en ligne. Toutes les informations, qu'elles émanent des associations, de l'école...., doivent être adressées par mail à la mairie pour intégration sur le site.

⇒ **Restauration collective** : le permis de construire pour l'aménagement de la salle de restauration scolaire dans l'ancienne salle des fêtes est en cours d'élaboration.

⇒ **Eglise** : Il conviendrait de reprendre contact avec la DRAC et l'ABF afin de faire le point et de prioriser les travaux de réfection préconisés dans l'étude.

⇒ Il est donné connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

A l'issue de la réunion du conseil, Monsieur le Maire donne la parole à Mr ALLARY, directeur d'école.

Monsieur ALLARY rappelle la demande faite en 2017 pour l'installation de jeux dans la cour de l'école qui n'avait pas été retenue.

Il rappelle que les enfants accueillis à l'école de Prompsat sont des maternelles qui ont besoin de réaliser des activités et des exercices de motricité (grimper, sauter....) pendant les temps de récréation et pendant les TAP (temps d'activités périscolaires) et qu'une structure de jeux comprenant divers éléments représenterait pour eux un grand intérêt.

L'association de la cantine scolaire qui n'a plus d'activités a proposé de participer au financement.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mr ALLARY, décide de revoir les propositions initiales - Pascal VAZEILLE doit contacter la société qui effectue ces aménagements - et de demander à la commune de Teilhède une participation dans le cadre du R.P.I.. Le plan de financement sera alors examiné lors d'une prochaine réunion.